

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 juin 2021 A 18 H 30

L'an deux mille vingt et un, le 11 juin à 18 h 30 les membres du conseil municipal ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

ORDRE DU JOUR :

- Approbation de la séance précédente

Délibérations :

- Décision modificative – virement de crédits – budget annexe multiple rural.
 - devis pour la création de la terrasse couverte du multiple rural.
 - devis voirie.
- ✓ Mise en place des bureaux de vote du 20/06/2021 pour Départementales et Régionales.
- Questions diverses.

L'an deux mille vingt et un le 11 juin 2021 à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal de la commune de SAINT AVIT DE VIALARD, se sont réunis en session ordinaire, au nombre de **10** à la Mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 2 juin 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DUBOS, maire.

PRESENTS : DUBOS Jean-Paul, maire - ALARY Éric - BOUYSSAVIE Jean Claude — MATHET Daniel - RAYMOND Max - VINCENT Bernard - Mmes - GONTHIER Monique – BALAKA Sylvie - MARTINEZ Florence - VRIELYNCK Anne.

ABSENT EXCUSÉ : MARTEAU Yann.

Le quorum étant atteint, monsieur le maire déclare la séance ouverte à 18 h 30.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance madame Anne Vrielynck.

a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire par le conseil municipal (Art. L.2121-15 du CGCT).

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES du 10 mars 2021 et du 12 avril 2021

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les procès-verbaux des séances du 10 mars 2021 et du 12 avril 2021, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité les 2 séances.

N04D01/2021

DECISION MODIFICATIVE N°01 : Virement de crédits. Budget Annexe Multiple Rural

Le conseil municipal sur proposition du Maire, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants décide de modifier l'inscription comme suit :

Intitulés des comptes	Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
Dépenses imprévues	022	1 200.00		
Subventions aux personnes de droit privé			6745	1 200.00
DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 200.00		1 200.00

Le conseil municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

N04D02/2021

Présentation des devis POUR CREATION DE LA TERRASSE DU MULTIPLE RURAL

Monsieur le Maire propose 4 devis au Conseil municipal pour réaliser la création d'une terrasse au multiple rural, plusieurs entreprises ont été consultées :

Partie maçonnerie, dallage :

Entreprise DGM 24 260 Saint Avit de Vialard Montant 1 800 € HT soit 2 1600 € TTC.

Partie charpente, couverture :

Entreprise MARTY Aurélien 24260 Mauzens et Miremont

Montant 23 316.25 HT soit 27 979.50 € TTC.

Partie électricité :

SAS Denis GONTHIER 24 260 Journiac Montant 4 348.00 € HT soit 5 217.60 € TTC.

Mise en place des fournitures et des stores électriques :

Etablissement STORESUD Avenue Joséphine Baker 20 200 SARLAT

Montant 7 710.86 € HT soit 9 253.03 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'ensemble de ces 4 devis pour la réalisation de la terrasse couverte du multiple rural.

N04D03/2021

DEVIS VOIRIE 2021

Monsieur le maire informe que 3 entreprises ont été consultées pour la voirie :

- **HERAUT COLAS** ZI La Rivière 24 260 Le Bugue

Travaux de voirie montant 39 511.00 € HT soit 47 413.20€ TTC

Travaux entretien :

- Fourniture et mise en œuvre grave émulsion : 165.00€ HT/ la tonne
- Emplois partiels : 1 200.00€ HT la tonne.

- **MURET TP** 24 380 VERGT

Travaux de voirie : montant 34 010.00€ HT soit 40 812.00 € TTC

Point à temps :

- Fourniture et mise en œuvre grave émulsion : 85.00€/la tonne
- Liant et gravillons : 1 250,00€ HT/tonne

- **EUROVIA Vinci** agence de Périgueux 24 660 COULOUNIEIX CHAMIERES

Travaux de voirie montant 25 740.50€ HT soit 30 888.60€ TTC

Travaux entretien :

- Fourniture et mise en œuvre grave émulsion : 135.00€ HT/ la tonne
- Fourniture et mise en œuvre PAT : 1400.00€/tonne.

Au vu des prix du m², grave émulsion + liant, le devis de l'entreprise MURET est le mieux disant.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise MURET TP de Vergt pour les travaux de voirie 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la Population.

Le recensement de la commune se fera du 10/01/2022 au 19/02/2022, il est nécessaire de désigner un coordonnateur pour gérer l'enquête de recensement. Monsieur le maire informe qu'un arrêté a été pris, c'est Christelle Boisbineuf qui a été désignée.

Désignation d'un référent.**Mise en place d'un plan de préservation du patrimoine Vernaculaire terrestre et fluvial.**

Il a été demandé par Mathilde Bernard, stagiaire au Pôle d'interprétation de la Préhistoire de désigner un référent pour accompagner sa mission qui est de répertorier l'inventaire du patrimoine vernaculaire. Madame Monique GONTHIER est désignée comme référente.

Le bureau des élections est établi par les membres du conseil municipal en respectant les consignes de la préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Le maire, Jean Paul DUBOS

La secrétaire, Anne VRIELYNCK

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

BOUYSSAVIE Jean-Claude, 1er adjoint	
VRIELYNCK Anne, 2^{ème} adjoint	
ALARY Éric, 3^{ème} adjoint	
BALAKA Sylvie, conseillère municipale	
GONTHIER Monique, conseiller municipal	
MARTEAU Yann, conseiller municipal	absent excusé
MARTINEZ Florence, conseillère municipale	
MATHET Daniel, conseiller municipal	
RAYMOND Max, conseiller municipal	
VINCENT Bernard, conseiller municipal	